

Table des matières

I. Participants¹

II. Echanges¹

1. Introduction¹

2. Tour de table²

III. Conclusions - relevé de décisions⁵

1. Informations à inscrire dans la charte/règlement intérieur de la plateforme⁵

- a) L'objectif de la plateforme⁵
- b) Le contenu précis de la plateforme⁵
- c) Création d'un « comité éditorial »⁶

2. Organisation d'une réunion conjointe avec la DGEC⁶

I. Participants

- Michel BADRE, président du comité de suivi des concertations sur le projet Cigéo
- Coralie PINEAU, ANCCLI
- Olivier LAFFITTE, UNSA-SPAEN
- Claire MORAND, garante CNDP
- Sébastien FARIN, ANDRA
- Roger SPAUTZ, GREENPEACE
- Baye FALL, DGPR-MSNR, secrétariat HCTISN
- Elsa DEMANGEON, DGPR-MSNR, secrétariat HCTISN

II. Echanges

1. Introduction

M. Badré :

Comment voyez-vous les règles du jeu ? Quels points d'attention sur un site géré par le gouvernement ? quels sujets relèvent de la plateforme et d'autres sites (HCTISN...) ?

Le contenu de la plateforme inclura forcément des jugements de valeurs, il faudrait un système éditorial pour décider de ce qui sera ou non validé pour être intégré à la plateforme ?

Sur le site commun de la plateforme -> validation collective à organiser -> charte ou règlement intérieur à rédiger ?

2. Tour de table

S. Farin : pour l'Andra, on a déjà un site sur Cigéo, quelle matière pourra-t-on mettre à disposition et quelle vigilance sur la nature des informations produites pour qu'elles éclairent le public sur des sujets qui font consensus ou préciser les désaccords. C'est compliqué de sortir du rôle Andra, il y a un enjeu fort sur la décision de ce qui est mis. Ce qui sera mis sur la plateforme devra être argumenté.

M. Badré : quelle différence entre le site HCTISN/la plateforme/le site Andra ?

S. Farin : la différence c'est le maître d'ouvrage Andra pour Cigéo vs le maître d'ouvrage du PNGMDR : la DGEC pourra mettre les documents en lien avec le PNGMDR (Actions HA.MA-VL, etc.).

M. Badré : l'avis HCTISN de 2020 cite « documents d'information non techniques facilitant le décryptage de sujets ardu », comment arriver à définir ces documents ? Discussion collective pour publier ou écrire les différents points de vue ?

S. Farin : Andra peut répondre à des commandes et produire de la matière à visée pédagogiques pour certains sujets, mais est dubitatif pour les documents au sein desquels différents points de vue seraient exprimés.

O. Laffitte : le site doit être très accessible par le commun des mortels, sujets complexes à expliquer (par exemple : sur l'inventaire/inventaire complémentaire, les types de déchet concernés-les MoX issus de réacteurs sont-ils intégrés/mis en piscine/retraités- etc.) Souhaite de la transparence et un langage accessible.

M. Badré : faut-il un groupe de gouvernance/groupe de suivi éditorial ?

O. Laffitte : comité de relecture en interne intéressant puis relecture par un comité *ad hoc* avec des gens qui ne sont pas dans le nucléaire.

M. Badré : pour les sujets sensibles (ex : réversibilité) il peut y avoir des points de vue différents. Il pourra y avoir des choix sur le fond au-delà de la forme, comment fera-t-on ?

O. Laffitte : sur la réversibilité, il faudra d'abord exprimer clairement ce que ça veut dire. Idem : qu'est-ce qu'un déchet ?

M. Badré : on a déjà été confronté à cette question. Quels choix d'affichage sur le site pour rendre compte des concertations (ex : phase industrielle pilote), quelles orientations à donner ?

C. Morand : dans le **rapport des garants de juillet 2023, la plateforme fait l'objet des recommandations 8 à 14** (création d'un sous-groupe de suivi des concertations pour suivre la mise en place de la plateforme et son alimentation au fur et à mesure, écrire en amont une charte de bonne pratique (action HA MA VL1)). **La plateforme doit être une vitrine du projet sur le plan technique et permettre de s'y retrouver sur les différentes enceintes de concertations** (PNGMDR, dialogues techniques, etc.), **montrer au public comment ces discussions s'inscrivent dans le processus de décision**. La décision est prise par l'Etat l'instruction technique par l'ASN, etc. **Il faudrait des synthèses présentées avec des renvois vers les différents sites**. Il ne faut pas que ce soit une suite de liens, il faut aussi de l'information directe sur la plateforme.

M. Badré : quelle articulation entre le travail matériel d'alimentation du site par la DGEC et la mise en forme par la MSNR-HCTISN ?

C. Morand : chaque acteur pilotant son cadre de dialogue pourrait faire une contribution synthétique lors des avancées de la concertation. On pourrait se mettre d'accord sur la périodicité des contributions de chacun des pilotes. Pour l'ASN synthèse des thèmes abordés durant la concertation.

B. Fall : possible de mettre des liens entre la plateforme Cigéo et le site du HCTISN.

M. Badré : sur certains sujets, pas de difficultés pour renseigner les informations brutes (ex : agenda, étapes...). Pour les sujets à controverses, on pourrait peut-être les mettre sur le site HCTISN ?

B. Fall : pas de vision précise à ce stade sur ces propositions.

M. Badré : il faudra être au clair sur le sujet et voir avec la DGEC.

R. Spautz : la grande question est : qu'en est-il des contributions de la société civile un peu plus critique ou des commentaires sur les documents qui seront sur le site ou sur la concertation et les procédures ? Qui va gérer cela ? Qu'est ce qui sera publié ou non ? Il faudrait une « autorité » neutre qui décide. C'est compliqué si c'est une partie prenante (ONG, Etat, Andra...), il faudrait peut-être un garant CNDP qui fasse le choix et s'il y a des sujets à traiter, on pourrait monter un petit groupe de pilotage qui décide.

M. Badré : dans l'avis HCTISN de septembre 2020, il y a une description de ce qui devra être dans la plateforme (synthèse actualisée des concertations, documents d'infos non-techniques, état objectif de points de vue sur les principaux sujets en débat...). On pourrait mettre dans une charte le squelette de contenu de cette plateforme. Le mini groupe de suivi pourrait recevoir les documents au fur et à mesure des étapes de la concertation par les acteurs pilotes, puis il décide si les documents produits peuvent être mis en ligne sur la plateforme sinon il pourra faire état des controverses ou renvoyer vers le site de chacun.

S. Farin : si la plateforme doit présenter le projet et ses étapes, il y a déjà le site de l'Andra -> beaucoup d'informations factuelles y figurent déjà

R. Spautz : qu'en est-il des documents qui ne seront pas sur le site ? Lors des consultations, lorsque Greenpeace demande des documents, on reçoit des documents caviardés ou même rien du tout. Tous les documents vont-ils être publiés ?

M. Badré : il faut régler le sujet en bilatéral, dans quels cas cela va-t-il remonter à ce groupe de suivi ?

R. Spautz : il s'agit de documents confidentiels- exemple sur les couts de Cigéo ou certains autres documents techniques

S. Farin : ces documents viendront dans le timing annoncé dans le PNGMDR ou dans le cadre de l'instruction du projet

C. Pineau : l'exemple de la plateforme sur le 4^{ème} réexamen 1300 MW est intéressant -> documents des exploitants et des autres. **Cette plateforme Cigéo sera-t-elle uniquement informative ou participative ? On peut aussi préciser le timing dans lesquels les documents sont attendus. Eclairages sur certains sujets phares : l'inventaire avec un schéma par exemple.** Pour cela il faut savoir quel objectif on donne à cette plateforme. Quelle arborescence, quelle mise à jour ? Ancli prêt à mettre de la matière.

M. Badré : au dernier groupe de suivi, on a choisi de **ne pas faire de participatif**, cela deviendrait trop complexe. Finalité d'information uniquement.

M. Badré : exemple du système des sites des débats publics. La gestion des questions-réponses est lourde, il faut avoir une intendance.

R. Spautz : s'il y a des questions, il faut y répondre vite. A certains moments, il peut y avoir beaucoup de commentaires et de questions, c'est chronophage.

M. Badré : on pourra faire assez rapidement et facilement du ré-aiguillage de questions. Mais on laisse ce sujet pour la suite. La première chose est de se mettre d'accord sur le canevas éditorial avec une visée informative uniquement.

C. Pineau : question à l'Andra -> comment voyez-vous la complémentarité de cette plateforme avec le site concertation-Andra ?

S. Farin : la demande concernant cette plateforme était d'avoir une vision holistique de tout ce qui passe en un coup d'œil. Ça viendrait en complément.

C. Pineau : la difficulté d'avoir un site uniquement informatif est qu'on risque de manquer un bout du sujet, surtout qu'on est dans une des phases importantes de Cigéo.

S. Farin : le site concertation-Cigéo n'a pas non plus vocation à être un site de questions-réponses.

M. Badré : il faut être d'accord sur le but de cette plateforme. **C'est bien une information sur les étapes en cours, passées et sur les résultats déjà produits.** Ce n'est pas un débat ou une plateforme participative. **On pourra mettre une liste d'adresses des différents interlocuteurs avec les thèmes qu'ils traitent.**

C. Pineau : un site internet prend du temps à faire, il faudrait que le site sorte avant que l'ASN donne son avis sur la DAC. Il faut y aller étape par étape. D'abord mettre toutes les ressources, puis on pourra se lancer dans quelque chose comme le RP4 1300 MW. **On pourrait mettre une newsletter lorsque des documents importants sont mis en ligne.** (<https://concertation.suretenucleaire.fr/project/faites-nous-part-de-vos-attentes-sur-la-surete-des-reacteurs-nucleaires-francais/questionnaire/questionnaire>) +
<https://concertation.suretenucleaire.fr/media/default/0001/01/51f1a3119e89e2ca94edbc8923e278a0b9e712f3.pdf> - pages 16 et 17)

M. Badré : le fait d'avoir un dispositif de mise à jour performant est très important, **une newsletter serait très utile pour faire vivre le site.**

S. Farin : quand on réunit le groupe de suivi de Cigéo du HCTISN, on fait des présentations. Il y a déjà beaucoup de matière sur le site du HCTISN, il suffirait de dupliquer cela, mais je reste perplexe avec cette duplication.

M. Badré : on a demandé si on pouvait avoir un tableau de suivi, par la MSNR, des différentes opérations menées (durée, acteurs impliqués, compte-rendu, etc.). Il faudrait ce tableau récapitulatif de ces opérations sur la plateforme.

B. Fall : objectif de faire un premier rendu pour la prochaine réunion de suivi Cigéo.

C. Morand : l'idée du site est bien de faciliter l'accès du grand public. Les compte rendus du HCTISN ne sont pas faciles et accessibles au grand public, donc il y a un intérêt.

S. Farin : si on veut juste rendre accessibles les infos, on fera forcément des raccourcis et personne ne sera satisfait. ça va faire beaucoup de boulot et ça ne va pas être évident. L'exercice est loin d'être trivial.

M. Badré : d'abord un objectif de capitaliser les différentes étapes de la procédure de manière simple.

S. Farin : il s'agit finalement davantage d'un site sur ce qui se passe en ce moment sur Cigéo plutôt qu'un site d'information sur le projet lui-même ?

M. Badré : c'est bien un site d'information sur le « projet Cigéo et son déroulement », pas sur le projet technique lui-même. Phases DUP, DAC + concertations et acteurs impliqués.

C. Pineau : il manque aujourd'hui cette information sur les démarches Cigéo, mais il y a aussi des sujets qui méritent un éclairage plus poussé : phase pilote, inventaire, réversibilité... Il faudrait remettre une couche de pédagogie sur ces sujets.

M. Badré : la neutralité sur ces sujets ne sera pas évidente, mais on le verra à l'usage au sein du « comité éditorial ».

C. Pineau : il ne faut pas s'interdire de créer du contenu spécifique (exemple : vidéos avec avis de différents acteurs).

M. Badré : oui ça serait intéressant, il faudra trouver les moyens de le faire.

C. Morand : il faudra bien afficher sur le site qui le pilote pour la bonne information du public.

M. Badré : les règles devront effectivement être écrites dans la charte et sur le site.

III. Conclusions - relevé de décisions

1. Informations à inscrire dans la charte/règlement intérieur de la plateforme

a) L'objectif de la plateforme

- la plateforme sera informative et non participative (au moins dans un premier temps)
- son objectif est d'informer le grand public, de manière simple et pédagogique, sur l'avancement du projet Cigéo (les différentes phases du projet passées, en cours et à venir) et sur les différentes démarches et enceintes de concertation/de dialogue et d'information autour du projet.

b) Le contenu précis de la plateforme

- information sur les différentes étapes du projet (DUP, DAC, etc.) et leurs rôles, les prises de décision et les documents attendus
- tableau récapitulatif des différentes enceintes de concertation (dialogue technique IRSN/CLIS/Anccli, concertation continue de l'Andra, concertation de l'ASN, démarches du comité local d'information et de suivi...) avec leurs dates et modalités, leurs objectifs, les parties prenantes organisatrices et les acteurs impliqués, leur rôle dans le processus de décision, les éventuelles conclusions -> une contribution synthétique rédigée par chaque organisateur pourrait être ajoutée.
- capitalisation des documents produits dans le cadre des réunions du groupe de suivi Cigéo du HCTISN
- liste de contacts/de liens vers les différents interlocuteurs avec les thèmes et les périmètres de chacun
- l'envoi d'une newsletter serait très utile pour faire vivre le site

- éventuellement, par la suite, ajout de contenus complémentaires sur certains sujets (exemple : vidéos sur des sujets précis avec points de vue des différents acteurs) selon les moyens
 - éventuellement, dans un second temps lorsque la plateforme sera mise en place, ajout d'une rubrique de questions-réponses pour un fonctionnement plus participatif
- c) **Création d'un « comité éditorial » de la plateforme**
- structure assurant le rôle éditorial de la plateforme
 - constitué des mêmes représentants qu'à ce présent mini-groupe de travail
 - serait chargé de valider les contenus ou de faire remonter certains sujets au comité de suivi Cigéo, en lien avec le gestionnaire de la plateforme (DGEC)

➔ Le mini-groupe pourra reprendre ces éléments, après relecture, dans un document descriptif de 15-20 lignes qui pourra être présenté à la DGEC.

2. Organisation d'une réunion conjointe avec la DGEC

1. Présenter à la DGEC le document descriptif de la plateforme (cf. ci-dessus)
2. Voir avec la DGEC quels peuvent être les moyens alloués et quelle organisation à mettre en place avec le comité éditorial
3. Quelles sont les informations qui pourront être mises en ligne sur un site de type « .gouv.fr » ?

➔ Il faudrait trouver une date de réunion de ce mini-groupe avec la DGEC idéalement dans la semaine du 15 au 19 janvier 2024 (avant la prochaine réunion du comité de suivi Cigéo du 22 janvier 2024) -> Le secrétariat du Haut comité prendra l'attache de la DGEC.

M. Badré en a touché un mot, il y a 10 jours, à Guillaume Bouyt qui est au courant de ce sujet.